

ANTI-CHOIX : PETIT VADEMECUM À L'USAGE DES AD

Des groupes anti-choix prennent régulièrement comme cibles des AD du Planning, en s'attaquant à leurs locaux, ou aux réseaux sociaux (cyber harcèlement), voire en s'attaquant aux personnes. Voici un outil à destination des AD pour vous aider à comprendre le phénomène et à répondre à ces attaques. Cet outil n'est pas figé, et fera l'objet de réactualisations. N'hésitez pas à nous contacter (lutteantichoix@planning-familial.org) !

Les organisations anti-avortement luttent contre un projet de société égalitaire et inclusif et se rejoignent autour de l'idée d'une sexualité dont le but exclusif serait la procréation et le retour à un ordre naturel régissant les rapports entre les femmes et les hommes. Elles s'opposent à l'ensemble des droits sexuels et reproductifs, aux droits des personnes LGBTQI+, au féminisme et sont souvent liées à des groupes d'extrême droite.

Comment réagir face à leurs actions, leurs attaques ?

Ces attaques peuvent prendre des formes multiples :

- Attaques des locaux : tags sur les vitrines ou murs, collages d'affiches
- Attaques sur les réseaux sociaux et cyber harcèlement
- Attaques contre des personnes : harcèlement, dont harcèlement judiciaire, menaces physiques (menaces de viol, de mort)
- Actions dans l'espace public : happenings, tags, collages, stickers

Leur objectif étant d'utiliser tous les moyens de communication pour influencer l'opinion, nous nous questionnons toujours : comment ne pas leur faire de publicité tout en dénonçant leurs actes ? Nous n'avons pas la solution définitive à ce problème. Dans tous les cas, il est important que les responsables politiques, associatifs ainsi que l'opinion publique sachent qui sont ces organisations et quels sont leurs objectifs réels, souvent sous-estimés.

✓ D'abord, apporter un soutien à la personne ou au groupe initialement visé :

- Prévenir la confédération nationale qui pourra alerter le niveau institutionnel national, et les membres de la feuille de route GLAC
- Ne pas rester seul-e-s :
- Informer et mobiliser le réseau local PF (CA, adhérent-e-s, bénévoles)
- Prendre le temps de parler en équipe (les présentes et le réseau), d'exprimer les ressentis, permettre un travail de distanciation pour se retrouver et construire la riposte collectivement
- Mobiliser les partenaires associatifs sur la riposte à ces attaques, activer les soutiens, rédiger un CP commun si possible
- Informer et demander le soutien des partenaires institutionnels locaux et régionaux sur ces attaques (DDFE, ARS, France asso santé...)
- Si souhaité : informer la presse locale

- ✓ **En cas d'attaque de locaux** (souvent sont visés des locaux qui ont une vitrine ou visibilité sur la rue, l'acte se fait la nuit ou en WE et est découvert par le public, les salarié-e-s et bénévoles le matin à l'ouverture) :
 - Prendre des photos d'ensemble et de détails, nécessaires pour porter plainte et constituer un dossier, pour comparer les images des actes commis dans les différentes villes,
 - Mais éviter de les diffuser, pour ne pas donner de visibilité aux anti-choix, car l'objectif de leurs actions, c'est aussi de faire le buzz
 - Porter plainte, pour dégradation de locaux, **ET** pour entrave à l'IVG, par désinformation (par exemple inscriptions sur « l'avortement est un danger » au lieu de dire que l'avortement est un droit), intimidation (par exemple recouvrir toutes les informations utiles par des autocollants, slogans et images choc de fœtus). La loi du 4 août 2004 a étendu le délit d'entrave à la perturbation de l'accès aux femmes à l'information sur l'IVG, (et celle de 2017 via internet). Il est important de faire valoir cette loi pour mettre fin à ces actions anti-choix. S'il y a des résistances des agents à recevoir la plainte, faire état de la loi et des attaques dans les autres villes où les plaintes ont été reçues (Paris, Bordeaux, Strasbourg). Avoir par écrit les éléments précis (heures, etc.) décrivant le ou les actes.

- ✓ **En cas d'attaques sur les réseaux sociaux, hackage de sites** etc. :
 - Faire des captures d'écran, prendre des photos
 - Essayer de reconnaître quels types d'organisations sont derrière ces attaques

- ✓ **En cas d'attaques personnelles** : s'entourer de personnes de confiance, prendre rapidement contact avec un-e juriste ou avocat-e, noter tous les éléments, preuves...

Anti-choix, anti-genre, anti-avortement... Qui sont-ils ?

Les mouvements que nous qualifions d'anti-choix et que des chercheur-euse-s en sciences sociales appellent « anti-genre » sont des mouvements qui veulent limiter les droits des femmes et minorités de genre à disposer de leur corps et contrôler leur sexualité. Ils s'opposent à la liberté de choix, à l'égalité entre les sexes et les sexualités, à la contraception, l'éducation à la sexualité, la notion de genre, aux droits des personnes LGBTQI+ au féminisme et au financement d'associations comme le Planning Familial. Ils se caractérisent surtout par leur opposition au droit à l'avortement. Ils mettent en exergue un "droit à la vie pour l'enfant à naître" et se désignent eux-mêmes sous l'appellation "pro-vie", en s'appropriant les terminologies utilisées par les organisations de promotion et de défense des droits humains. Selon eux, le couple ne peut être qu'hétérosexuel, les relations sexuelles ont un but procréatif, et la famille, constituée d'un père, d'une mère et de leurs enfants biologiques est la cellule de base de la société. Ils prônent le retour à un "ordre naturel" qui déterminerait les rapports entre les femmes et les hommes.

Les associations et fondations qui appartiennent à cette mouvance ont leurs spécificités, mais se retrouvent au sein de la Marche pour la vie et la Manif pour tous (devenue aujourd'hui le syndicat de la famille), par exemple. Ces mouvements sont bien organisés et financés, même s'ils ne le revendiquent pas. Ils ont su se renouveler, avec de jeunes militant-e-s formé-e-s au plaidoyer, aux techniques de communication et à la prise de responsabilité politique. Ils agissent au niveau institutionnel, politique, mais aussi dans les associations de terrain et veulent gagner l'opinion publique à leur projet de société.

Réunis au sein d'un mouvement européen qui a un agenda bien précis, ils défendent la famille et l'occident chrétien, avec des priorités différentes d'un pays à l'autre : combattre l'avortement, la contraception, la PMA, le divorce, l'éducation à la sexualité, les droits des personnes LGBTQI+, et plus précisément des personnes trans, et l'euthanasie.

Issus de mouvements catholiques, soutenus par le Vatican, ils sont liés à des mouvements d'extrême droite et populistes, racistes et anti-démocratiques, dont on voit les expressions extrêmes en Hongrie et en Pologne.

Comment agissent-ils ?

Leur objectif : gagner la bataille idéologique, accroître leur influence par tous les moyens

- Gagner la bataille idéologique à travers les mots : ces organisations revendiquent une stratégie de "colonisation" du vocabulaire des droits humains, consistant à emprunter la rhétorique des mouvements en faveur de la défense de ces droits pour exprimer de manière plus acceptable ou « moderne » des positions en réalité anciennes contre ces mêmes droits.
- Accroître leur visibilité et leur influence sur internet grâce aux outils numériques et réseaux sociaux, avec des moyens et une maîtrise souvent supérieure à celle des mouvements progressistes : nouveaux modes de mobilisation, désinformation, détournement, avec un travail de communication soigné (visuels, éléments de langage communs et même transnationaux).
- Utiliser les leviers participatifs et juridiques, notamment les instruments de démocratie participative (pétitions, consultations publiques, sondages, etc.) afin de faire pression sur les pouvoirs publics, avec une forte capacité de mobilisation. Cette stratégie se décline aussi sur le terrain juridique. Les organisations anti-choix soutiennent plusieurs requêtes présentées devant les juridictions nationales ou la Cour européenne des droits de l'homme. En plus de cela, ils usent d'une stratégie d'entrisme dans toutes les instances participatives allant du CESE à l'UNAF jusque dans les comités d'usagers des hôpitaux et les conseils de parents d'élèves. La création du Syndicat de la famille et des Parents Vigilants montre leur volonté d'intégrer l'éducation nationale afin de s'attaquer à l'éducation sexuelle. Déjà présents dans un certain nombre d'instances consultatives et comités d'usagers dans le domaine de la famille et de la santé notamment. Ils ont fait leur entrée en octobre 2023 dans les conseils d'établissements scolaires.
- Faire du lobbying politique et de l'entrisme pour influencer la rédaction des réglementations européennes et nationales. Leur stratégie vise également à se placer à des postes au sein des institutions pour influencer les décisions d'élus·e-s parfois mal informé·e-s et peu sensibilisé·e-s aux questions de droits reproductifs et sexuels.

Ils bénéficient d'importants soutiens financiers internationaux et notamment européens, via des personnalités européennes, mais également des institutions, des organisations américaines et des oligarques russes d'extrême droite et proches de mouvements religieux.

Il est important de faire connaître ces mouvements et leurs projets aux politiques, aux institutions et aux partenaires : ces mouvements visent un projet de société inégalitaire, liberticide et anti-démocratique et veulent remettre en cause des droits acquis de haute lutte. Même si leurs militant·e-s sont peu nombreux·e-s, elles et ils sont déterminé·e-s, ont un agenda précis et disposent de moyens importants en termes de communication, d'outils juridiques et d'appuis politiques et financiers.

Quelques-unes des ONG anti-choix qui agissent en France et en Europe

One of Us (Un de Nous) ; Alliance Vita ; Les Veilleurs, Mère de Miséricorde, SOS Détresse (ivg.net) ; La Manif Pour Tous (devenue le Syndicat de la famille) ; Mum, Dad & Kids ; Associations Familiales Catholiques (es ses succursales), le CLER Amour et famille , ECPM (mouvement politique chrétien européen) ; ECLJ (centre européen pour le droit et la justice) ; IEB (Institut Européen de Bioéthique) ; Civitas (organisation intégriste récemment dissoute) ; TFP (Tradition, Famille, Propriété) ; Congrès mondial des familles ; CitizenGo ; ADF international (Alliance Defending Freedom), Parents Vigilants ; etc.

Les Fondations privées qui collectent et distribuent des fonds : Jérôme Lejeune, Fondation de la Famille Européenne, etc.

Les médias qui relaient leurs contenus : Valeurs Actuelles, Le Salon Beige, Boulevard Voltaire et d'autres.

Une liste plus complète des organisations anti-choix en Europe et dans le monde, avec leurs spécificités, est disponible à la doc.

Sources et outils pour aller plus loin

Restaurer l'ordre naturel : La vision des extrémistes religieux pour mobiliser les sociétés européennes contre les droits humains en matière de sexualité et de reproduction

Neil Datta, EPF, 2018. [Lien](#)

Les croisés des temps modernes en Europe. Tradition, Famille et Propriété : analyse d'un réseau d'influence transnational ultra-conservateur d'inspiration catholique.

Neil Datta, EPF, 2020. [Lien](#)

La partie émergée de l'iceberg : Des financements issus de l'extrémisme religieux visent à faire reculer les droits humains en matière de santé sexuelle et reproductive.

Neil Datta, EPF, 2021. [Lien](#)

Campagnes anti-genre en Europe. Des mobilisations contre l'égalité

Roman Kuhar et David Paternotte (dir.), Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2018.

La croisade « anti-genre » : Du Vatican aux Manifs pour tous

Sara Garbagnoli et Massimo Prearo, Éditions Textuel, Paris, 2017.

Droits sexuels et reproductifs en Europe : entre menaces et progrès

Étude du CESE, Rapporteuse : Véronique SEHIER, 2019. [Lien](#)

Avortement, les croisés contre-attaquent. Alexandra Jousset, Andrea Rawlins, CAPA ARTE.

Disponible sur Daily Motion ou auprès de la doc.

N'hésitez pas à nous contacter : lutteantichoix@planning-familial.org